

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10 autorisant Monsieur Rossi Téodoro, de nationalité italienne à acquérir un immeuble sis à Djibouti

n° 10

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961

Date de publication
4 janvier 1961

Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Rossi Téodoro, de nationalité italienne, Entrepreneur à Djibouti, est. autorisé à acquérir l'immeuble urbain bâti, sis à Boulaos et immatriculé au Livre Foncier du Territoire sous le numéro 107 au nom de la Standard Vacuum Oil Company. Art. 2.
— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef de Territoire en mission : Le Secrétaire Général, chargé de l'expédition des Affaires courantes, Y. DE DARUVAR.